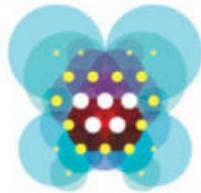


# Designers : une labellisation “Économie circulaire”



Chèques-  
entreprises



*Les chèques-entreprises sont un dispositif d'aides dédié à soutenir la création d'activité, l'innovation, l'économie circulaire et la croissance des entreprises wallonnes. Pour aider l'entreprise à gagner en compétitivité et à performer durablement, la Wallonie propose un chèque “Économie circulaire” destiné à soutenir des prestations de type “conseil”.*

---

Sachez-le : le design fait partie des expertises visées par certains chèques-entreprises dont le chèque-entreprise “Économie circulaire”.

Plus précisément, le chèque économie circulaire vise à accompagner l'entreprise dans sa réflexion portant sur :

- l'écoconception et la mise au point de produits et

- services durables,
- l'échange ou la mutualisation de matières en synergie avec d'autres entreprises,
  - l'optimisation et l'amélioration de procédés industriels et de processus organisationnels,
  - l'évolution de son modèle d'affaires dans une logique de fonctionnalité.

Le taux d'intervention de l'aide est de 75% de la prestation HTVA avec un plafond de maximum 45.000 € HTVA sur 3 ans. Attention cependant que vous devrez financer la TVA.

## **Procédure de labellisation : Wallonie Design vous accompagne !**

Pour se faire labelliser, les prestataires de service doivent passer par une procédure de **dépôt de dossier** comportant (entre autres) une description des expériences, incluant une expérience de 3 ans minimum dans le domaine souhaité et réalisée sur les années précédant directement la demande.

Une fois le dossier validé, un entretien est programmé pour l'obtention de **la labellisation dont la durée est de 3 ans renouvelables**.

Chez Wallonie Design, nous encourageons les designers dans cette procédure de labellisation en leur apportant notre aide.

Pour toutes informations complémentaires sur ce chèque et la procédure de labellisation, contactez Véronique Closon – [veronique.closon@walloniedesign.be](mailto:veronique.closon@walloniedesign.be)

Les entreprises peuvent aussi être guidées sur les chèques-entreprises et sur les prestataires en design labellisés, pour en savoir plus contactez Richard Lecomte – [richard.lecomte@walloniedesign.be](mailto:richard.lecomte@walloniedesign.be)

---

*Article rédigé par Véronique Closon  
avec le soutien du Fonds européen de développement régional et  
du plan de relance de la Wallonie.*



L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE  
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

